Tel: 0562619200

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet	: 1	arifs c	les	ventes	des	produits	et de	prestations	de	services	réalisés	par	l'établisseme	ent
-------	-----	---------	-----	--------	-----	----------	-------	-------------	----	----------	----------	-----	---------------	-----

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs de vente carte: manuels: clefs

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 16:58:32

Tel: 0562619200

Nuls:

# ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fond social						
Numéro de séance : 4						
Numéro d'enregistrement : 28						
Année scolaire : 2022-2023						
Nombre de membres du CA : 25						
Quorum: 13						
Nombre de présents : 16						
Le conseil d'administration						
Convoqué le : 05/12/2022						
Réuni le : 13/12/2022						
Sous la présidence de : Guillaume Soulayres						
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25						
Vu						
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20						
-						
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité						
Pièce(s) jointe(s)						
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1						
Libellé de la délibération :						
Fond social						
Résultats du vote						
Suffrages exprimés : 18						
Pour: 18						
Contre: 0						
Abstentions: 0						
Blancs: 0						
Blancs: 0						



0

Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 16:58:57

Tel: 0562619200

## ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rattachement du	collège au Départeme	ent pour l'achat de c	de la fourniture éléctricité

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 29 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

[ ] Non

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rattachement du collège Carnot et des collèges de Miélan et de Masseube au département pour l'achat de fourniture d'électricité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :

18

Pour:

18

Contre :

0

Abstentions : Blancs :

0

Nuls:

0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 16:59:08

Tel: 0562619200

### ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: approbation PV du CA du 10/11/2022

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 30 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve à l'unanimité

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

approbation du PV du CA du 10/11/2022

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 16

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 16:59:18

Tel: 0562619200

### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Budget initial

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31-1

Annule et remplace l'acte n° 31 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023

Budget primitif: [X]
Budget annexe: [ ]
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 9

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	18
Pour:	18
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 19/12/2022 14:43:50

Tel: 0562619200

#### ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Tour du Gers à vélo , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage tour du Gers à vélo

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 17:05:14

Tel: 0562619200

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 33 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention AFCCC

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 17

 Pour :
 17

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 17:05:24

Tel: 0562619200

## ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 34 Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 25

Quorum: 13

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration Convoqué le : 05/12/2022 Réuni le : 13/12/2022

Sous la présidence de : Guillaume Soulayres

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

Nuls:

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de prêt d'exposition au CDI "Tous migrants"

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Soulayres Prénom : Guillaume

Signé le: 15/12/2022 17:05:32